**Direction Générale de la Performance Economique et Environnementale des Entreprises (DGPE)**

**Affaire suivie par le Bureau de la Commande Publique et des Achats (BCPA)**

|  |
| --- |
| **Expertise écologique et technique visant à appuyer l’Etat dans l’élaboration de la réglementation relative à l’entretien, à la dérogation à la destruction des haies et à la replantation.** |

|  |
| --- |
| **Référence dossier : DGPE-2024-062** |

**CADRE DE REPONSE**

|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du candidat** |  |
| **Adresse** |  |
| **Contact** |  |
| **Téléphone** |  |
| **Mail** |  |

**(1) Pour les candidats appartenant à un groupement, les informations à indiquer sont celles de du membre du groupement qui sera en charge de la réalisation des prestations.**

**Plan**

[1 Consignes 3](#_Toc185436604)

[2 Présentation du candidat 4](#_Toc185436605)

[3 Méthodologie proposée pour le traitement de l’étude 4](#_Toc185436606)

[4 Qualité du calendrier d’exécution (avec détail du phasage de l’étude) proposé par le titulaire, et capacité à respecter les délais imposés 4](#_Toc185436607)

[5 Profils des intervenants retenus dans le cadre de la réalisation de l’étude 4](#_Toc185436608)

[6 Références du soumissionnaire sur des prestations de services d’aide à la décision des pouvoirs publics (notamment sur le plan environnemental) 5](#_Toc185436609)

[7 Clause environnementale (partie non notée) 6](#_Toc185436610)

# Consignes

Le rôle du cadre de réponse est de pouvoir évaluer la valeur technique de l’offre du candidat au regard des critères d’attribution listés à l’article 6.2.1 du règlement de consultation.

**Rappel des critères d’attribution (partie technique représentant 70% de la notation globale) :**

|  |  |
| --- | --- |
| **Critère technique** | **Pondération note totale** |
| **CT1. Méthodologie proposée pour le traitement de l’étude**  **Dont :**  **a. (10%) Pistes robustes identifiées de ressources à mobiliser,**  **b. (20%) Démarches cohérentes pour réaliser les livrables** | **30 %** |
| **CT2. Qualité du calendrier d’exécution (avec détail du phasage de l’étude) proposé par le titulaire, et capacité à respecter les délais imposés** | **5 %** |
| **CT3. Profils des intervenants retenus dans le cadre de la réalisation de l’étude** | **25%** |
| **CT4. Références du soumissionnaire sur des prestations de services d’aide à la décision des pouvoirs publics (notamment le volet environnemental)** | **10%** |

L’offre du candidat devra suivre le plan détaillé ci-après. Le candidat devra développer dans chaque partie et éventuelle sous-partie les éléments demandés. Tout autre élément développé ne sera pas pris en compte.

Les candidats sont autorisés à faire des renvois à des éventuelles annexes.

**Le cadre de réponse est un document obligatoire. Toute offre ne se présentant pas sous cette forme sera déclarée irrégulière sans possibilité de la régulariser**.

L’offre du candidat ne devra pas excéder la limite de 50 pages (hors annexes). La page de garde, la page « Consignes » et le sommaire ne sont pas comptabilisés. Toute page au-delà de la limite fixée ne sera pas prise en compte.

La police utilisée doit être la suivante : Arial de taille 10.

# Présentation du candidat

Le candidat présente son organisation dans son ensemble, puis présente les services qui assureront la réalisation et le suivi du marché.

Par souci de clarté, il peut joindre un organigramme.

# Méthodologie proposée pour le traitement de l’étude

Le candidat détaille les éléments suivants dans son offre :

* Les pistes robustes identifiées de ressources à mobiliser, dont :

- Des bases de données pertinentes ;

- Des références bibliographiques.

* Les démarches cohérentes pour réaliser les livrables :

D'une part, concernant la partie fixe :

* Une description de la méthodologie de la production de l’étude cohérente et justifiée par la bibliographie ;
* Des pistes de recommandation en première analyse des cadres envisagés pour les critères et les types de haies, démontrant une maîtrise des enjeux.

D'autre part, en anticipant la partie variable, des pistes concrètes envisagées le cas échéant, cohérentes avec le reste de la méthodologie (complémentarité, approfondissement probable).

# Qualité du calendrier d’exécution (avec détail du phasage de l’étude) proposé par le titulaire, et capacité à respecter les délais imposés

Le candidat doit remettre un calendrier d’exécution de l’étude respectant les délais fixés au CCTP.

Le phasage de l’étude devra être cohérent avec les attendus et la mise en œuvre de la méthodologie proposée en CT1.

Ce phasage devra être appuyé par des estimations d'ETP (en précisant leurs compétences : écologie générale, expert, animation/support, etc.) pour les grandes phases de l'étude.

# Profils des intervenants retenus dans le cadre de la réalisation de l’étude

Le candidat décrit les profils et qualité des intervenants mobilisés pour la réalisation de chaque livrable.

L’acheteur sera attentif au niveau d’expérience des intervenants pour chaque grand type de zone biogéographique, y compris tropical pour l'Outre-mer, au regard notamment de la démonstration d’une connaissance solide attendue de l’ensemble des compartiments de la biocénose de cette zone. Le candidat doit faire figurer le niveau de « séniorité » des intervenants à ce sujet dans son offre technique.

L’acheteur sera attentif au niveau d’expérience des intervenants pour chaque compartiment de la biocénose visé par la réglementation espèces/habitats protégées dans les haies, dont ornithologue(s), entomologiste, mammalogiste, herpétologue et botaniste. Le candidat doit faire figurer le niveau de « séniorité » des intervenants à ce sujet dans son offre technique.

Le candidat devra démontrer dans son offre sa bonne connaissance des cortèges d'oiseaux nichant dans les haies avec leur distribution sur le territoire, leur phénologie de reproduction ainsi que leur statut de conservation à l'échelle nationale.

L’acheteur sera attentif aux références de travail des intervenants sur les questions de haies et des enjeux de trame verte. Le cas échéant, le candidat doit faire figurer ces références dans son offre technique.

Le candidat devra démontrer dans son offre des ressources humaines cohérentes par rapport aux exigences et aux calendriers (disponibilité des experts et articulation de leurs travaux pour la réalisation des livrables à expliciter, notamment **pour s’assurer d’échanges entre les différents types d’expertise).**

Le candidat décrit les modalités de fonctionnement de l’équipe projet.

Il décrit les modalités de travail avec le ministère.

Il présente les CV des intervenants pressentis (possibilité d’insérer les CV en annexe du cadre de réponse).

Il présente les contacts des personnes ressources (techniques et administratives) à joindre dans le cadre du marché.

# Références du soumissionnaire sur des prestations de services d’aide à la décision des pouvoirs publics (notamment sur le plan environnemental)

Le candidat décrit ses références dans le domaine de l’aide à la décision.

S’il possède des références sur des prestations de services d’aide à la décision des pouvoirs publics, le candidat l’indique dans le cadre de réponse.

S’il possède des références sur des prestations de services d’aide à la décision des pouvoirs publics sur le plan environnemental, le candidat l’indique dans le cadre de réponse.

L’acheteur sera attentif à toute référence présentée comportant une familiarité avec la réglementation espèces protégées et le CNPN/ les CSRPN.

L’acheteur sera attentif à toute référence du candidat sur un projet impliquant une destruction de haie et l'accompagnement de porteurs de projet à cet égard, ainsi qu’à toute démonstration d’une bonne compréhension de l’écosystème administratif lié à la réglementation environnementale autour des haies.

L’acheteur sera attentif à toute référence de travail du candidat avec un guichet unique OFB sur la question de haie.

# Clause environnementale (partie non notée)

Le marché comprend une clause environnementale comme condition d’exécution (art 10.6 du CCAP).

Il est attendu ici que le candidat précise comment il entend mettre en œuvre la clause environnementale.